L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 18 MAI 1883. 56me Année

Dufour, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La., Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI 18 MAI.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an (Renferme deux feuilletons.)	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois (Renferme deux feuilletons.)	75

LA QUESTION DE LA JUTE.

Il y a quelques jours à peine, nous faisions une assez longue analyse d'un remarquable rapport du professeur Waterhouse, de St-Louis, le fameux promoteur de l'industrie de la jute au Sud, sur la culture de ce textile. *L'Abeille*, paraît-il, n'était pas le seul journal que devait émouvoir cette nouvelle publication, qui attirait aussi l'attention des Revues industrielles de l'Ouest, de la Presse de la Vallée du Mississippi, de celle de la Nouvelle-Orléans, en particulier. Toutes nos feuilles publiques reprennent ce thème, un peu abandonné, depuis quelque temps; toutes se font de nouveau les ardents champions de la culture de la jute au Sud; le *Democrat* et le *Picayune* reviennent à la charge, avec la plus louable persistance, sur cet intéressant sujet. Ce qui, naturellement, défraie leurs articles, c'est la question de la décortication, question sans cesse remise sur le tapis et jusqu'ici, dit-on, non résolue, ou du moins, résolue d'une façon incomplète. Nos estimables confrères ont, cent fois, mille fois, raison de poser cet important problème, sans relâche, sans se laisser jamais décourager par un insuccès, suivant nous, plus apparent que réel. L'introduction, le développement parmi nous de l'industrie de la jute, à tous ses degrés, est, en effet, un des besoins les plus impérieux du pays.

Le *Democrat* traite aujourd'hui le sujet d'une façon assez nouvelle.

On a, dit-il, beaucoup trop parlé, jusqu'ici, de l'offre faite par l'Hon. M. Geo. West, de l'Etat de New York, d'une prime de $5000, à l'inventeur d'une machine mettant le producteur américain à même de jeter sur le marché un article qui, au double point de vue de la qualité et du bon marché, l'emporterait sur les produits de l'Inde.

Une pareille offre, tait remarquer le *Democrat*—et c'est notre avis—n'est pas bien sérieuse. Elle semble n'être qu'un défi porté, par les importateurs et les fabricants de l'Est, au Sud, de faire une concurrence victorieuse à la jute qui leur vient de l'Asie, et qui leur suffit, paraît-il, puisqu'avec elle ils font fortune. Il est bien évident qu'une somme aussi minime ne sera jamais une compensation suffisante aux travaux et aux avances de l'inventeur. Gagnât-il la prime, qu'il se trouverait encore ruiné. Offrez-lui une somme de $20,000, de $50,000, de $100,000 même, et vous verrez si l'homme véritablement capable ne se mettra pas immédiatement et résolument à l'œuvre, s'il ne résoudra pas bien vite le problème.

Cela est vrai, sensé; la question y est posée comme elle eût dû l'être, dès le principe. Il n'est guère possible de regarder une offre, réduite à de pareilles proportions, autrement que comme une dédaigneuse provocation; elle n'est pour notre section qu'un motif de découragement, et ne peut que la porter à abandonner l'entreprise.

Cependant, tout en abondant dans le sens du *Democrat*, au point de vue de la prime, nous pensons que la question doit être envisagée d'une toute autre façon.

En définitive, la décortication se compose de deux opérations distinctes : 1°, dégager la fibre de la matière ligneuse qui l'enveloppe; 2°, la débarrasser de la matière gommeuse qui lui est adhérente.

Nous ne connaissons pas la machine Albee Smith, mais nous avons vu fonctionner celle de M. Luft. Cette dernière semble n'avoir eu pour but que de résoudre la première partie du problème; elle s'est acquittée de la tâche avec beaucoup de succès, et l'on peut affirmer que la première des deux opérations qui constituent la décortication, est résolue définitivement.

Reste donc la seconde, c'est-à-dire, le dégagement de la fibre de la matière gommeuse, ou le rouissage. C'est la plus importante, sans doute, mais il n'en est pas moins vrai que, la première opération une fois accomplie, la seconde se trouve singulièrement simplifiée et dépouillée de la part de ses difficultés.

A qui fera-t-on croire qu'avec les ressources de toute sorte que nous fournit la mécanique moderne, avec les procédés chimiques, aujourd'hui d'un usage si commun, dans toutes branches de l'industrie manufacturière, nous n'arrivions pas à dissoudre rapidement la gomme dont est imprégnée la fibre, une fois mise à nu; à lui donner la sécheresse, le brillant, la souplesse nécessaires, en beaucoup moins d'heures qu'il ne faut de jours, de semaines même, à l'Indien, pour obtenir un résultat semblable, souvent moins satisfaisant?

Il n'est pas d'ingénieur, pas de mécanicien qui ne soit de notre avis. Seulement, les faiseurs d'essais n'ont vu jusqu'à présent, que la difficile besogne de dégager la fibre de la matière ligneuse; c'est à cela qu'ils ont vissé avant tout, et ils se sont bornés à exposer devant nous de puissantes machines qui accomplissaient brillamment cette première opération. Ils ont négligé d'y ajouter les appareils plus simples, moins coûteux, plus rapides encore peut-être, qui doivent opérer le rouissage. Tout cela est trouvé, tout cela est connu, tout cela est sous la main des inventeurs; ils n'ont comme qu'un oubli, c'est d'ajouter à la machine, dont les doigts d'acier broient et enlèvent l'écorce ligneuse du textile, celui qui doit, à son tour, le débarrasser de la matière gommeuse.

Qu'ils systématisent les procédés dont ils font usage, au peu au hasard, qu'ils les exposent au grand jour, au lieu de les mettre en pratique, dans l'ombre, et la question sera complètement résolue aux yeux du public.

Il est vrai que les encouragements ne sont guère venus jusqu'ici; que, pour la jute comme pour la soie, les producteurs de la matière première ne trouvent en face d'eux un privilège dont sont, d'avance, en possession les fabricants et les manufacturiers.

A l'abri d'un tarif protecteur, l'industrie, élevée à son second degré, s'expose, obstinément, à ce que la même industrie, au premier degré, obtienne une faveur égale. C'est cette injuste prétention qui amène tous nos dires et ralentit le mouvement de la production dans nos conquêtes du Sud.

Voyez l'industrie cotonnière, la plus grande, la plus importante des Etats-Unis, celle qui, sans contredit, contribue le plus puissamment à la richesse du pays. Supposez qu'elle eût eu le malheur de ne pas débuter par le commencement, c'est-à-dire par la production agricole; supposez que le coton, à l'état brut, n'eût été importé aux Etats-Unis qu'après l'établissement des manufactures, comme il est arrivé dernièrement à la jute, comme il arrive à l'heure qu'il est, à la soie—est-ce que la production cotonnière ne rencontrerait pas les mêmes obstacles? Est-ce que cette immense industrie, par suite de l'avidité des fabricants, ne serait pas réduite aujourd'hui aux mêmes proportions que celle de ces deux textiles?

Voilà, précisément, où il faut frapper, voilà le privilège qu'il faut saper, l'abus qu'il faut détruire. Mais comment y parvenir, sinon en nous lançant hardiment dans la carrière, en produisant abondamment, en forçant la main au législateur, en réduisant au silence de révoltantes prétentions. Nous aurons un moment d'épreuve, sans doute; mais il sera court, et lavictoire, prompte et éclatante.

Quant à la Presse du Sud, son rôle est tout tracé; au lieu de se lamenter, comme elle l'a trop fait, sur les oppositions que rencontrent nos industries naissantes, qu'elle encourage celle-ci, au contraire, qu'elle leur montre, dans le lointain, le but qu'elles poursuivent et qu'elles atteindront infailliblement si elles le veulent bien. Une ou deux campagnes, trois tout au plus, suffiront pour triompher, et le triomphe sera d'autant plus brillant, d'autant plus durable, qu'il aura été disputé plus vaillamment.

La cour suprême des Etats-Unis a décidé, tout récemment, que si la charte d'une compagnie de chemin de fer n'exempte pas celle-ci du contrôle d'un Etat, ou si un marché exprès et positif n'a pas été conclu entre l'Etat et la compagnie, la question de fixation des taux de transport des passagers et du frêt est du ressort absolu et définitif de la Législature.

Une dépêche, reçue, hier, de Washington, nous apprend que M. de Geoffroy, représentant de la France devant la Commission des Réclamations franco-américaines, à Washington, a été remplacé par M. Lefaivre, consul-général de la République, à New-York.

La création de la banque de France est due à l'initiative de Napoléon, alors consul et de M. Cretet, un des conseillers d'Etat de la même époque, qui fut, depuis gouverneur de cette même banque et ministre de l'intérieur. La banque fut créée sur le modèle de celle d'Angleterre, au capital de 1,200,000 livres sterling, ou 30,000,000 de francs, divisé en 30,000 actions de 1,000 francs. La liste des fondateurs et actionnaires est très curieuse. Bonaparte lui même avait été forcé d'emprunter de l'argent pour payer ses actions. On trouve dans cette liste les noms de ses frères Lucien, Joseph et Louis; ceux de Claude Périer, père du ministre de Louis Philippe, de Fould, père du ministre de Napoléon III.

La banque de France a d'abord été administrée par 15 *Régents*, et 3 inspecteurs ou *Censeurs*, nommés par 200 des plus forts actionnaires. Elle a une fois suspendu ses paiements, et ce, lors de l'entrée des armées alliées à Paris. C'est à cette occasion que Lafitte, le célèbre banquier, fit murer les portes des caveaux qui contenaient les espèces en réserve; il alla plus loin; il fit briser les presses et les planches, pour que les envahisseurs ne puissent émettre aucun billet.

Earlehiness' votre sang, donnez-lui une vie nouvelle en faisant usage du "Brown's Iron Bitters."

Dans la soirée du 14 mai, 50,000 livres de fraises ont été expédiées de Chattanooga, Tennessee, à Cincinnati, New-York et Philadelphie. Ces expéditions se sont déjà élevées à 275,000 livres; elles dépasseront 800,000 livres, avant la fin de la saison.

Les enfants de Longfellow, notre illustre compatriote, ont fait présent de 3 arpents de terre autour de l'ancienne demeure du poète, à Cambridge, Massachusetts, à l'association créée dans le but de lui élever un monument. C'est sur ce terrain que doit s'élever le monument, au milieu d'un vaste jardin. Le tout doit coûter $50,000. La souscription n'est que de $1. A la fin de la première année, il n'y avait encore en caisse que $5,000.

La souscription ne réussiraît pas sous cette forme, il a été résolu de changer de plan. New York, Boston, Philadelphie, et quelques autres villes vont s'inscrire pour plusieurs sommes assez importantes. La ville de Cambridge a déjà demandé à la Législature la permission de souscrire la somme de $10 000. Depuis qu'elle a changé de système, l'association a pu réaliser $21,000. Elle espère compléter, bientôt, la somme. Serait-il possible, dit-elle, que l'homme dont l'Angleterre a placé la statue dans l'abbaye de Westminster, ne pût pas obtenir un monument digne de lui dans son propre pays?

Il y a, à Boston, 69 femmes ascendes à plus de $100,000, 5 à plus de $500,000 et 2 à plus de $1,000,000.

Miss Jennie Corson, connue sous le nom de la 'Bergère de Montana, s'est rendue, l'an dernier, dans le territoire; elle y a acheté $10,000, un troupeau de moutons et une ferme, près d'Ora. Elle a fait tout par elle-même; elle a aujourd'hui un des plus beaux troupeaux de cette région et a gagné $7,600 en un an.

Quelques faits assez curieux sur le commerce des fers en gueule depuis la crise de 1873. Après cette crise, la reprise se fit sentir en 1879. En juillet de cette année, le fer était coté à $19 la tonne; en janvier 1880, il montait à $30; en février, à $40, ce qui est presque le double du prix coté.

En avril 1880, il était à $34. C'est à cette époque que les mines firent d'énormes bénéfices, bien que les procédés employés alors fassent arriérés et bien coûteux.

Cette étonnante prospérité était due, évidemment, à l'influence du tarif protecteur. C'est elle qui a poussé, en effet, les hauts fourneaux à doubler et tripler leur production. Aussi, en août 1880, le fer tombait-il à $27 la tonne. En janvier 1881, il était à $26; en juillet de la même année, il descendait à $23. Depuis, il ne s'est relevé que par quelques secousses spasmodiques. Il est, aujourd'hui, à $22. Cette baisse est attribuée à l'excès de la production.

La couche de charbon de Sewanee, dans le Tennessee, couvre une superficie de 3000 milles carrés, dans laquelle on compte 1,920,000 arpents, qui, suivant les estimations les plus modérées, doivent donner une moyenne de 3000 tonnes l'arpent, soit un total de 57,000,000,000 de tonnes.

Dans les mois de mars et d'avril de cette année, il a passé, par la douane de Laredo, du Mexique, dans le Texas; une valeur de plus de $300,000 de bestiaux et de chevaux, et les importations du mois de mai seront probablement plus fortes encore.

Le docteur X..... a l'un de ses clients, dont nous parlions ces jours derniers :

— Oui, vous voilà sur pied. Mais que va dire votre nerveux, quand il saura que je vous ai guéri?

— Il le sait, et il a pris cela mieux que je ne l'espérais. Et puis, ajoute le convalescent, avec un mélange de malice et de bonhomie, je lui ai affirmé que ce n'était pas votre faute!

LOUISIANE.

Le Foyer Orléais (paroisse St-Jacques), du 16 mai :

La Cour a siégé pendant toute la semaine dont vient de s'écouler. De nombreuses affaires ont été réglées.

Le Grand Jury a trouvé matière à poursuite dans l'affaire intentée à Voltaire Benoit pour meurtre, ainsi que dans les affaires de Gustave Eloi et de John Henry accusés de meurtre également.

Dans le procès de M. Justin Thibodeaux, le Grand Jury a déclaré par 12 voix contre 4 qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre.

—Joseph Smith, homme de couleur, accusé d'avoir attenté à la vie de M. Gustave Bourgeois dans le but de commettre un vol dans le magasin de M. Euphémon Hébert, où M. Bourgeois est employé comme commis, a été déclaré coupable et sur sa demande condamné sur le champ. Le tribunal a fixé sa peine à deux ans de travaux forcés au pénitencier de Bâton-Rouge.

— Peter Mitchel, accusé d'un crime atroce, a comparu devant la cour samedi soir. Les dépositions des témoins contre lui étaient écrasantes. Toutefois le jury a qualifié son vertict de telle sorte que ce misérable doit encore s'estimer heureux d'avoir échappé à la corde. L'état de sa santé fait prévoir néanmoins qu'il n'a plus de longs jours à passer sur cette terre.

—Samedi dernier, notre estimé shérif, M. Livain Bourgeois, a mis sous les verroux de la geôle de notre paroisse un homme du nom de Justin Vigneaux. Cet individu est accusé d'avoir volé un cheval appartenant à M. Timothée de Donaldsonville, et qu'il avait vendu à M. Marius Lafy de St Jacques. Sous ce chef d'accusation, il a été arrêté dans la paroisse St-Jean-Baptiste et conduit ici où la cour décidera de son sort.

—Samedi dernier était le jour fixé pour la réunion du Jury de Police. Les membres se sont montrés ponctuels. Nous ne saurions trop louer l'énergie qu'ils ont déployée dans la question si importante des levées. Les planteurs leur sauront gré du zèle qu'ils apportent dans la protection des intérêts si agricoles, qui dépendent en majeure partie du soin mis à prévenir les brèches dans les levées.

Le Jury de Police semble aussi avoir été particulièrement frappé de la nécessité qu'il y a de faire respecter la loi. A quoi bon, en effet, accumuler les ordonnances, si elles sont destinées à rester lettre morte ou à être éludées par suite de l'influence d'un particulier.

Il a été passé une résolution qui sera appréciée par tous les habitués de la Maison de Cour. On a décidé l'érection d'un hangar pour abriter les chevaux. Il sera creusé également un puits pour abreuver ces animaux qui, d'ordinaire, souffrent de la soif, pendant que leurs maîtres sont employés comme jurés ou comme témoins.

Un comité a été chargé de s'enquérir des réparations à faire à la geôle de la paroisse.

Actuellement, il est certain que l'état sanitaire des prisonniers laisse à désirer. Pour s'en convaincre, il suffit d'aller seulement dans le corridor sur lequel donnent les cellules. Il sort par les guichets des bouffées d'air tellement vicié et fétide qu'on se demande comment il n'y a pas plus de malades parmi ces malheureux.

— Dimanche prochain, doit avoir lieu la première communion des enfants à l'église St-Michel. Les exercices de la retraite préparatoire à ce grand jour commenceront jeudi matin à 7 heures.

Nous ne saurions trop louer le zèle déployé d'ordinaire en ces circonstances et par les Rév. Pères Maristes et par les Dames de Sacré-Cœur, qui, pour mieux préparer les cœurs des enfants à ce grand acte de leur vie, les prennent complètement à leur charge pendant ces quelques jours.

—Nous avons eu plusieurs bonnes ondées cette dernière huitaine, et avec la chaleur dont elles ont été suivies—86° s'il vous plaît—on peut s'attendre à voir la végétation se développer avec une vigueur toute nouvelle. Les cannes vont pousser à ravir de joie les planteurs; le riz, le maïs, les mûriers, car en dépit de toutes les contradictions passées et présentes, c'est devenu une partie intéressante de l'agriculture à St. Jacques, toutes ces plantes, disons-nous, sous l'action d'un soleil de feu vont bientôt offrir le coup d'œil le plus satisfaisant.

Jeudi dernier, chose assez rare sous notre climat, un fort beau nuage de grêle s'est abattu sur la partie inférieure de la paroisse. Les grêlons, au dire de nos amis de Longue Vue étaient d'une grosseur respectable. Nous ne croyons pas cependant que le dommage fût très sérieux pour les récoltes.

—Le 18 juin, sur la convocation du gouverneur McEnery, une convention se réunira au Capitole, à Bâton Rouge. Le but de cette assemblée est d'aviser aux moyens de protéger nos levées.

MM. J. Gautreaux, J. E. Poché, Edward Scannell ont été désignés pour représenter la paroisse St. Jacques en cette circonstance.

Le Pionnier de l'Assomption, du 12 mai :

La récolte sur pied a assez bel apparence. Les cannes, aussi bien les souchres que la plant, sont vertes et remplissent fort bien les rangs; mais elles sont petites et fort en retard. Quant au maïs, planté plusieurs fois cette année, il semble enfin vouloir pousser et il a même épié, dirons-nous, un fort bel épi. Ce que ces plantes ont besoin pour rattraper le temps perdu, ce sont de fortes chaleurs et quelques bonnes averses de temps en temps. Déjà les quelques ondées que nous avons eues cette semaine, bien qu'insuffisantes, ont fait cependant quelque bien. Espérons qu'elles se renouvelleront souvent.

—L'eau baisse lentement dans le bayou et continue à se retirer avec autant de lenteur dans l'intérieur. Cependant, d'après les nouvelles de l'Ouest, tout danger d'inondation semble passé. Les rivières principales ont beaucoup baissé.

—Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mme Basile Boudreaux (née Bourg), âgée de 63 ans. C'était la mère de Mdl. P. J. et l'Appolinaire Gilbert. Nous prions ces braves amis d'accepter nos compliments de condoléance.

Le *Times* de Londres, faisant allusion au discours prononcé au sénat français, par le duc de Broglie, s'exprime ainsi :

" L'orateur a appuyé, avec une emphase sans motif, sur le refroidissement supposé des relations qui existent entre l'Angleterre et la France. Il est certain qu'il y a eu un refroidissement à propos des affaires d'Egypte; mais le refroidissement, fut-il bien plus sérieux, l'Angleterre ne pourrait ressentir que la plus grande indignation et la plus grande inquiétude en présence de projets semblables à ceux qu'a imaginés M. de Broglie."

Le *Times* ajoute :

" Aucun des événements passés n'a été de nature à modifier les sentiments d'amitié de l'Angleterre envers la France, et, en dehors d'attentats contre nos libertés et notre indépendance, il ne saurait s'en produire aucun qui pût amener les Anglais à voir sans le plus violent sentiment de réprobation toute tentative d'amoindrir la France."

MARRIANNA, FA.—Le Dr. Theo. West dit: "Je considère "Brown's Iron Bitters" comme le meilleur tonique qui se vende.

Au banquet qui a eu lieu le 2 mai au soir, à Zurich, à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition, M. Arago, ambassadeur de France, a prononcé un chaleureux discours, dans lequel il a dit que la Suisse, tout en étant un petit pays, a fait de grandes choses, et doit servir de modèle aux autres Etats.

Ce discours a été accueilli par de bruyans applaudissements.

M. Kechonnes, président du conseil fédéral, a embrassé M. Arago et l'a accompagné jusqu'au bas de la tribune.

Les diplomates suisses et étrangers ont félicité l'orateur.

Un télégraphe de Madrid au *Standard* du 30 avril :

"A l'occasion de la visite imminente du roi et de la reine de Portugal, que l'on attend à Madrid le 12 mai prochain, les journaux espagnols de toute nuance plaident en faveur d'une union plus intime des deux royaumes de la péninsule, à l'effet d'améliorer leurs relations commerciales et d'amener la Cour et le peuple du Portugal à concevoir la traditionnelle alliance anglaise. On engage également le Portugal à appuyer les projets de l'Espagne sur le Maroc."

Le *Journal officiel* publie un décret en date du 28 avril 1883 instituant auprès du département des affaires étrangères une commission chargée d'examiner l'organisation consulaire et spécialement les attributions des consuls au point de vue des services qu'ils sont appelés à rendre à l'industrie et au commerce français.

Cette commission est composée comme suit :

MM. Dietz-Monnin, président; Spuller, vice-président; Péscher de Careil, Barbey, Milland, Rouvier, Lelande, Félix Faure, Gerville-Réache, Billot, Clavery, Marie, Boutiliat, Sienkiewicz, Chevroy-Ramean, Perron, vice-amiral Thomassot, Vignes, Gasthiot, Hanotaux, Wiener, secrétaires.

Il faut, dit *La République Française*, que nos agents comprennent de plus en plus leurs devoirs envers le commerce, qu'ils ont à éclairer par leurs renseignements, à guider par leurs conseils, à soutenir par leur autorité. Il est donc utile de les mettre en relations fréquentes avec le ministère du commerce. Mais nous verrions un grave inconvénient à les rattacher entièrement à ce ministère. Ils y perdraient tout caractère politique. Or, dans un grand nombre de contrées, l'influence de la France se réduirait à rien, si le conseil consulté d'être un membre du corps diplomatique ayant le droit de parler haut et ferme quand il le faut, au nom du gouvernement. Il est bien des pays et pas centralisés, que l'action d'un ambassadeur ne peut s'exercer au delà de la capitale. Les consuls et les vice-consuls sont pour lui des lieutenants dont il ne peut se passer. La commission présidée par l'honorable M. Dietz-Monnin ne l'oubliera pas, et elle ne proposera certainement aucune mesure qui porte atteinte au caractère diplomatique de nos consuls. L'intérêt du commerce lui-même s'y opposerait.

Nous lisons, dans *La Liberté* du 3 mai :

Le *Journal officiel* publie, ce matin, un décret instituant, auprès du département des affaires étrangères, une commission chargée d'examiner le rôle des consulats, au point de vue des services qu'ils peuvent rendre à l'industrie et au commerce d'exportation français. Le rapport qui précède ce décret, et qui en est l'exposé des motifs, demande s'il n'y a pas lieu d'introduire dans l'organisation du service consulaire d'utiles améliorations, en tenant compte des exigences nouvelles de la vie internationale et en étudiant les courants commerciaux déjà établis ou prêts à se former."

C'est dans cette voie que M. Challemel-Lacour dirige les travaux de la commission. Il l'invite aussi à soumettre à une discussion complète les questions relatives à l'étendue et au ressort de concours que les agents diplomatiques et consulaires sont appelés à prêter à notre commerce. Ces suggestions sont excellentes, et les études de la commission peuvent servir les intérêts de notre production nationale.

La Liberté, du 3 mai :

Le télégraphe nous a signalé un article du *Diritto* engageant la France à entrer dans la triple alliance. Nous avons aujourd'hui sous les yeux le texte même de cet article. L'organe officieux de cabinet de Rome constate d'abord que le rapprochement des trois puissances n'implique aucune exclusion, et que la France, en particulier, serait bien de joindre ses coopérations à celle de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie.

Le *Diritto* ne voit pas quelle objection sérieuse on peut faire à cette idée. Un tel événement, suivant lui, serait bien vu à Rome, à Vienne et à Berlin. D'après des informations que la feuille italienne dit tenir de bonne source, les relations les plus courtoises et les plus amicales régnent entre les gouvernements de Paris et de Berlin, et l'Allemagne ne commettrait de manifester journellement son désir de dissiper les dangers de nouveaux conflits avec la France. Si cette dernière, ajoute le *Diritto*, s'associait à la garantie de la paix qui réunit en principe l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, il n'y aurait là rien d'impolitique; ce serait, au contraire, une preuve de grande sagesse. Il y a même mieux : la France, mais plus étroitement à l'Italie, contribuerait avec elle à maintenir intacte les principes libéraux et empêcherait le triomphe des conservateurs qui rêvent follement d'une reconstitution de l'Europe telle qu'elle était en 1815.

Nous avons résumé l'article du *Diritto* à raison du bruit qu'il a fait dans les sphères diplomatiques et de la signification qu'on y attache. Du moment, en effet, qu'on nous prêche d'adhérer à la triple entente, c'est apparemment qu'elle n'est pas chose toute sous : la déduction est logique; mais on fera bien, en France, de ne pas s'y fier aveuglément, et de répondre aux menaces des uns et aux coquetteries des autres, par un redoublement de vigilance.

La République française :

Mais, dit-on, si personne ne menace la France, son isolement en Europe n'en est pas moins très réel. N'y a-t-il pas là un danger permanent?

Isolée! Eh! oui, la France l'est depuis quelque temps, à ce qu'il nous semble. Si notre mémoire ne nous fait défaut, la France avait peu d'alliés en 1870. Elle le devait à la sagesse de Napoléon III. Après ses défaites, comment en aurait-elle eu? Qui donc eût recherché son amitié? Une République a toujours quelque chose de déplaisant pour des têtes couronnées, même lorsqu'elle se refuse absolument à toute politique de propagande. Qu'ne solliciter une alliance que si elle est très-forte, très-puissante, et qu'on ait besoin d'elle. Notre puissance d'attraction est actuellement immense. Cela suffit à notre sécurité. Si un jour l'Europe s'agitait dans quelque grande crise, il est probable qu'aucun monarque ne dédaignerait de flatter cette République qui dispose d'une des deux plus grandes armées de ce temps. Nous n'aurions sans doute qu'à rester l'arme au bras pour être les arbitres de la paix et de la guerre, et nous nous déciderons en ne prenant conseil que de nos intérêts nationaux. Le pays le sait, et c'est pourquoi, comme l'a dit patriotiquement M. Challemel-Lacour dans un magnifique langage "ce pays n'est plus pour les discours stériles. Il sent que le silence seul est digne, que le silence seul est fier."

On lit dans le *Lloyd de Pesth*, du 28 avril :

" Certains journaux anglais se sont efforcés de dénaturer les déclarations de M. Tisza sur la triple alliance, et notamment la partie de son discours qui énumérait les relations de la Hongrie avec la France.

" Or, nous pensons être mieux renseignés ici sur les intentions de M. Tisza qu'on ne l'est à Londres, et nous pouvons dire qu'au Parlement hongrois personne n'a douté de la sincérité des paroles de notre premier ministre. Elles n'ont été accueillies avec satisfaction dans tout notre pays que parce que l'on n'y a pas vu une des phrases diplomatiques, mais bien l'expression d'une opinion politique bien arrêtée. Quelque soit notre ministre, une politique anti-française est simplement impossible en Hongrie."

—Plusieurs journaux austro-hongrois font ressortir que le chef du comte Hayos comme ambassadeur d'Autriche à Paris a une signification des plus amicales pour la France et ne cependre guère avec le caractère que l'on a cherché à donner au rapprochement austro-italo-allemand.

Le *Messager de Vienne* dit qu'on commence à comprendre que l'Autriche-Hongrie a un intérêt supérieur à ce que le rôle de la France ne soit pas affaibli.

CHARLOTTEVILLE VA.—M. C. H. Harmes, président de la People's Bank, témoigne de l'efficacité du "Brown's Iron Bitters" pour combattre l'indigestion.

Le ministre de la guerre d'Italie a nommé une commission chargée d'étudier les projets qui, dans le but de fer au point de vue de la défense nationale.

Cette commission se compose du colonel di Louna et des majors Franceschini, Gaynard et Tassi.

Information scientifique.

Dans ce siècle de progrès on est toujours à la recherche de quelque chose de nouveau, soit dans le domaine de l'industrie domestique, ou dans le domaine bien plus étendu de la défense. Vingt ouvrages ont été des expériences multipliées pour s'assurer de la valeur curative d'un remède récemment découvert, le "Sozoiodol-acid", et ils ont décrit que c'était un remède souverain pour le Rhumatisme, la Goutte et la Névralgie, —la plus affreuse qui dit jamais exister. Les essais ont infailliblement duré plus les cas.

NEW LOUISIANA JOCKEY CLUB.—Mardi prochain, 22 mai, le nouveau Jockey Club de la Louisiane donne dans ses magnifiques jardins un Concert-Promenade dont les billets sont fort recherchés. Et comment s'en étonner? Les fêtes de ce Club brillent toujours par leur élégance, par la société toute distinguée qu'on y rencontre, par les splendeurs de l'éclairage et par l'excellence de l'orchestre.

On sait que le Concert-Promenade est accompagné d'un Bal sur une spacieuse plateforme en pleine brise.

THEATRE DE L'OPÉRA.—Nous rappelons au public que la représentation du Club Dramatique Social a lieu après-demain, dimanche.

Ceux qui désirent s'assurer des places devront s'adresser au contrôle à partir de demain, et nous les engageons à se hâter, car la recette promet d'être belle.

Le Club a fait choix du drame d'Alexandre Dumas premier du nom : *Vingt Ans Après*, suite des *Mousquetaires*.

FARANTA'S SPECIALITIES.—Programme bien composé pour ce soir, et qui met en ligne tout le personnel de M. Faranta. Ce personnel jouit d'une popularité très légitime, et tous les jours le chiffre de la recette le dit éloquemment.

Ajoutons que le Pavillon est un de ces endroits que l'on peut citer pour l'ordre qui y règne invariablement.

Il résulte du rapport du département fédéral des péages en Suisse, qu'en 1882 les recettes se sont élevées à 18,603,985 fr., par conséquent à 1,167,489 fr. de plus qu'en 1881. Les prévisions budgétaires ont ainsi été dépassées de 1,503,985 fr. Or, comme les dépenses ont atteint 1,548,986 fr. 28 c., le revenu net est de 17,054,998 fr. 72 c.

Ce résultat est dû à l'importation considérable qui a eu lieu dans les premiers mois de l'année dernière en prévision de l'augmentation imminente des droits, et surtout aux augmentations introduites dès le 21 mai, à la suite du traité de commerce avec la France, par lequel la Suisse n'est pas liée pour un certain nombre d'articles.

D'après le rapport du département militaire, l'effectif de l'armée suisse était au 1er janvier 1883 de 205,176 hommes, dont 114,917 formant Pélite et 90,259 la landwehr; l'effectif général est de 3,970 hommes moindre qu'au 1er janvier 1882.

Les dépenses totales se sont élevées en 1882 à 13,213,568 fr. 30 c.; il a été ainsi réalisé une économie de 315,834 fr. 70 c. sur les prévisions budgétaires. Dans ce chiffre, l'instruction figure pour 6,572,358 fr. viennent ensuite l'habillement pour 1,905 266 fr. 60 c. et les chevaux de cavalerie pour 1,278,595 fr. 37 c. Le prix des chevaux achetés à l'étranger, dont la Suisse sera encore longtemps tributaire, revient en moyenne à 1,404 fr. 06 c. De 1875 à 1882, la Suisse n'a fourni que 448 chevaux et l'Allemagne 3,855.

Le nombre des recrues incorporées a été de 14,775; l'admission de 6.188 a été ajournée, et 8,736 hommes ont été définitivement exemptés; cela fait 49 80,0 d'incorporations relativement aux recrues examinées, au lieu de 47 8 0/0 en 1881.

Paris, 13 mai—Les journaux de Paris déclarent que l'Angleterre est au fond de toute l'hostilité que rencontrent les tentatives de la France pour augmenter son commerce par le développement de sa politique coloniale. Le *France*, par exemple, dit que la jalousie de l'Angleterre est causée par la crainte qu'en cas de guerre les ports chinois ne soient fermés et que les Chinois ne soient forcés de faire usage de leur propre opium. Le journal montre ensuite ce que l'Angleterre gagne avec ses colonies et ses dépendances. Les chiffres sont présentés de manière à engager la France à travailler dans le même sens. Alors la *France* nous dit que l'Angleterre a 7,917,000 milles carrés de colonies et de possessions au delà des mers, c'est-à-dire deux fois l'étendue de toute l'Europe, avec 218,000,000 d'habitants, dont 200,000,000 dans l'Inde, 5,000,000 au Canada, 3,000,000 en Australie et un million au Cap.

Cela forme pour l'Angleterre une vaste armée de consommateurs, qui donnent à son commerce et à sa navigation une prodigieuse activité. En 1881 le mouvement des exportations et des importations avec les colonies et ses possessions s'est élevé à près de cinq milliards de francs, et le tonnage total des navires ayant pour destination ses colonies et étrangères a été de 50,000,000 sur 63 000,000 de tonnes enregistrées. "Rien, ajoute la *France*, ne montre d'une manière aussi étrange que les chiffres ci-dessus comme la prospérité commerciale est due à ses possessions coloniales." Le journal conclut en engageant la France à se développer au delà de ses limites, comme elle a commencé sur le Congo, à Madagascar et au Tonquin.

On dit que lord Derby a fait des représentations au gouvernement français au sujet de ses empiètements dans le Pacifique, spécialement aux Nouvelles-Hébrides. Le ministère français répond que le gouvernement ni ses représentants en Nouvelle Calédonie n'ont sanctionné aucune violation de l'entente aux termes de laquelle la France et l'Angleterre ne doivent faire aucun effort pour prendre possession des Nouvelles-Hébrides et des groupes voisins.

Le doyen d'âge des Invalides, Claude Barlos, est mort le 27 avril dernier d'un érysipèle de la face. Il était né à Venlasieux (Rhône), le 27 février 1789.

Blessé à la prise de Vilna, d'un coup de feu qui amena la perte de l'œil droit, il fut mis en réforme, après seize mois de service, et obtint une pension de 200 fr.

Actuellement, le plus âgé des invalides a 94 ans; c'est aussi le plus ancien pensionnaire de l'hôtel; il y a été admis en 1827.

Décédée, hier, à une heure et demie, Dame ALEXANDRE NOEL, native de l'île de Cuba âgée de 74 ans. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, vendredi, à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence rue Royale, entre Conti et St Louis.

De la part de ses enfants.

Décédé, mardi, 15 mai 1883, à l'âge de 57 ans, à sa résidence dans la paroisse St-Bernard, Louisiane; PIERRE PHILOGÈNE JORDA.

De la part de sa famille.

Equitable Mutual Life Insurance and Tontine Association.—Nouvelle-Orléans, 17 mai 1883. Les sociétaires de la Corporation sont invités à assister à une réunion générale qui aura lieu SAMEDI, 23 juin 1883, de midi à 3 heures de l'après-midi, aux bureaux de l'Association (nouveau bâtiment de la Banque des Citoyens) dans le but de voter sur certaines additions et modifications à la Charte, recommandée par le Conseil de Direction à leur décision du 16 courant.

ESPY W. H. WILLIAMS, Secrétaire.

18 mai—18 22—1 7 16 juin

Avis au public.

DEPUIS quelque temps de certaines gens sans scrupule faisant les mêmes tournées et à la même heure que nous, ayant intérêt d'induire le public en erreur au sujet à l'excellence de la crème de la MANNEQUIN A MANNEQUIN, en polissant leurs lanternes transparentes d'un bleu ressemblant à celui adopté par nous depuis plusieurs années: Nous prions nos clients de ne point se guider entièrement sur les lumières bleues, mais de voir que le nom de A. MANNEQUIN, No 175 rue Royale, soit sur les lanternes avant d'acheter.

MAISON A. MANNEQUIN.

18mai—3f

CRAWFORD'S
Mexican Gulf Hotel, Pass Christian Mississippi.

Ce nouvel hôtel, d'une grande élégance, et où tout a été disposé pour le confort des familles, ouvrira pour la saison de 1883, SAMEDI, 16 juin. Il sera répondu immédiatement à toute demande de chambres faite par lettres ou par télégrammes.

M. J. CRAWFORD, administrateur.

18 mai—1 m

Perdus.

TROIS VOLANTS de point d'application ont été perdus hier, rue Royale, entre Ursulines et Conti. La personne qui les rapportera aux bureaux de l'ABEILLE recevra une récompense.

18 mai—1f

Bons des Etats-Unis
Achetés et vendus par la
Banque Nationale Nlle-Orléans
54 RUE DU CAMP.
18mai—3m

B. TREMOULET,
Rue Dauphine, No 7, vis à vis la Poste,
Vins de Bordeaux des meilleurs crûs, reçus de maisons de premier ordre.
Sherries de Duff, Gordon &